

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Changer l'item "Hansport—quai" en "Hansport et Walton—quais"; retrancher l'item "Whycocomah—réparations au quai et à l'entrepôt, \$1,500".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 123 et 124, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent vingt-cinquième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée en remplaçant les mots de l'item "Kincardine" par les suivants "Kincardine—extension de la jetée et réparation—crédit supplémentaire, \$10,000".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 126 à 128, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent vingt-neuvième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée en retranchant tout l'item "Surf-Inlet—quai (à voter de nouveau), \$5,000".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 130 et 131, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent trente-deuxième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Item 2, retrancher "ville" et insérer "rivière".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions subséquentes, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1912, la somme de \$3,224,759.47 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1913, la somme de \$141,652,018.77 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1912, la somme de \$3,224,759.47 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1913, la